

## Pas de salaire reçu en CDD

Par Mae12, le 08/12/2023 à 21:22

Bonjour,

J'ai commencé un CDD le 22/11/23 jusqu'au 24/12/23 inclus.

Nous sommes le 8 novembre je n'ai reçu aucun salaire n'y fiche de paie.

L'employeur peut il me rémunérer en cumulant novembre et décembre et donc me payer en janvier ?

Si il peut cumuler les salaires que dois je faire vis à vis de pôle emploi ? Puis-je prétendre à un versement complet des indemnités ?